

## Questions écrites.

(Conseil national, art. 40 du règlement).

Les questions sont numérotées pour chaque législature à part.

### a) Déposées pendant la 27<sup>e</sup> législature.

67. Pfister-St-Gall. Loi française sur l'imposition des bénéfices de guerre.  
 79. Nicole. Représentation soviétique auprès de la Société des Nations.

### b) Nouvelles.

46. Gnägi. Crédits aux petits cultivateurs.  
 52. Troillet. Prêts aux agriculteurs obérés.  
 62. Moser-Schaffhouse. Haut-parleurs pour la salle du Conseil national.  
 74. (Baumberger.) Entraves à l'exportation industrielle.  
 76. Meuli. Annuaire politique.  
 78. Chamorel. La question des zones et l'agriculture.  
 79. Pfister-St-Gall. Communications directes de fonctionnaires fédéraux au parlement.  
 80. Schirmer. Petit trafic frontière avec l'Autriche.  
 83. Wulliamoz. Remboursement des prêts à l'agriculture.  
 88. Petrig. Prix du bétail et importation du bétail.  
 89. Gottret. Frais de la conférence de désarmement.  
 91. Welti-Bâle. Dégâts causés par l'orage.  
 93. Nietlispach. Récolte des fruits.  
 94. Lusser. Importation de bois.  
 95. Scherrer - St-Gall. Prix du pain.  
 96. Dénéreaz. Port d'insignes politiques par le personnel des CFF.

---

## Extrait des délibérations du Conseil fédéral

(Du 25 août 1931.)

M. Pittard, professeur d'anthropologie à l'université de Genève, et M. Schlaginhausen, professeur, directeur de l'institut d'anthropologie de l'université de Zurich, ont été délégués à la Ve session de l'institut international d'anthropologie et au XV<sup>e</sup> congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistorique, qui auront lieu à Paris du 20 au 27 septembre 1931.

---

A partir du 1<sup>er</sup> septembre, les colonies britanniques et territoires sous protectorat ou mandat britannique de la Gambie, de la Côte de l'Or, de Nigéria, du Togo et du Cameroun seront détachés de l'arrondissement consulaire de la légation de Suisse à Londres et rattachés à l'arrondissement du consulat de Suisse à Freetown.

Dès le 1<sup>er</sup> septembre 1931, le territoire de l'Afrique équatoriale française, comprenant les colonies du Gabon, du Moyen Congo, de l'Oubangui-Chari et du Tchad, ainsi que le territoire sous mandat français du Cameroun sont rattachés à l'arrondissement du consulat de Suisse à Léopoldville.

(Du 28 août 1931.)

Le Conseil fédéral a alloué les subventions suivantes:

1. au canton de Zurich, 25 pour cent des frais de construction d'un chemin de dévestiture entre Lipperschwendi, Rösli et Krauersweid, avec embranchement vers la Nideltobelweid, commune de Bauma (devis : 44,000 fr.; maximum: 11,000 fr.);

2. au canton de Berne, 25 pour cent des frais de construction d'un chemin au Schineggswand, commune d'Eggiwil (devis: 34,500 fr.; maximum: 8,625 fr.);

3. au canton de Schaffhouse, 98,390 francs au maximum (devis : 34,500 fr.) des frais d'améliorations dans le vignoble de Vorderberg-Flüh, communes d'Osterfingen et de Wilchingen, soit:

a. 37 pour cent des frais de remaniements parcellaires (devis : 247,000 fr.);

b. 25 pour cent des frais de drainages (devis: 28,000 fr.);

4. au canton des Grisons:

a. 40 pour cent des frais d'adduction d'eau et de travaux de nettoyages sur l'alpe « da Munt », commune de Cierfs (devis: 11,200 fr.; maximum: 4,480 fr.);

b. 25 pour cent des frais de construction d'un chalet avec étable d'isolement et porcherie et d'adduction d'eau sur l'alpe de Margun-Surlej, commune de Silvaplana (devis : 28,000 fr. ; maximum : 7,000 fr.);

5. au canton du Tessin, 50 pour cent des frais d'installation d'une conduite d'eau à Davresco, commune de Ghirone (devis: 7,500 fr.; maximum: 3,750 fr.);

6. 25 pour cent des frais de travaux de drainage dans les communes de Jussy et de Presinge (devis: 107,400 fr.; maximum: 26,850 fr.).

## Extrait des délibérations du Conseil fédéral

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1931
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	35
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	02.09.1931
Date	
Data	
Seite	170-171
Page	
Pagina	
Ref. No	10 086 365

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.